

Le réalisme de la politique étrangère des petits États africains

Bruno MVE EBANG, Université Omar Bongo de Libreville/Gabon*

Un petit État africain, surtout d'Afrique noire, se définit en termes de superficie et de population moindres du moins par rapport à ses voisins contigus¹. La théorisation de la politique extérieure des États africains, en l'occurrence petits, n'a pas véritablement intéressé les principaux théoriciens des Relations internationales et de la science politique. De James Rosenau à Hans Morgenthau en passant par William Zartman, l'action extérieure des petits États d'Afrique n'a eu que très peu d'importance si ce n'est aucune dans les études théoriques de ces deux disciplines (Elman 1995 : 172). En effet, en leur sein, « l'Afrique aurait dû être un sujet comme les autres mais est apparu comme un objet pas comme les autres » (Sindjoun 1999 : 142-143)² au point où on en parlait comme une question régionale à laquelle on portait une attention secondaire (Moreau-Desfarges 1994 : 274-309). L'absence de l'Afrique dans les principaux courants théoriques des disciplines précitées tient au fait de sa position (colonies) lors de leurs élaborations. Cette exception africaine dans les Relations internationales semble tenir à « l'impensé réaliste » (Wallerstein 1995) qui est constitutif de sa trame de fond. Dans cette tradition westphalienne (Thucydide, Machiavel, Hobbes, Clausewitz, etc.), les lieux et moments de puissance sont privilégiés et légitimés en termes de ressources économique-politiques et diplomatiques diverses et de capacité militaro-stratégique en rapport avec l'Etat et au détriment d'autres aspects hors ou sous l'Etat (Yinda Yinda 2001 : 5).

Pourtant, la politique étrangère des petits pays africains est fortement empreinte de réalisme autant sécuritaire qu'économique et financier. Mais quand on a dit cela, il nous faut le prouver par les différents écrits théoriques et pratiques présents. Cependant, à leurs lectures, nous constatons

*Bruno MVE EBANG (mvebruno1@yahoo.fr) est titulaire d'un Doctorat en Science Politique de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il est Enseignant-Chercheur au Département de Science Politique de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'UOB. Il s'intéresse particulièrement aux questions de sécurité, de politique internationale et de démocratie en Afrique.

¹À la différence de Miriam Fendius Elman (1995), Michael Handel (1981), Colin Clarke et Tony Payne (1987), Robert Keohane (1969), ... qui emploient les termes "*Small*" (petit), "*weak*" (faible) et "*insecure*" (Insécurisé) de façon interchangeable, en ce qui nous concerne, nous n'utiliserons que le terme "petit" et cela dans le sens de la taille de la population, de la superficie, du faible développement économique, militaire, etc. Bien évidemment, le choix de ces différents auteurs est révélateur des faiblesses structurelles de ces États. Mais, nous considérons ces termes comme étant péjoratifs et l'histoire nous a prouvé que l'action conciliatrice, arrondissant les angles, des plus petits est souvent plus porteuse que celle, ne faisant pas dans la dentelle, des plus grands. Aussi, la Suisse, le Qatar, le Luxembourg sont des petits États et ne sont en rien insécurisés. Dès lors, les termes de "faible" et "insécurisé" sont en fait utilisés que pour qualifier les États du Sud, ce qui est selon nous un jugement de valeur négativiste. D'où aussi, l'objectif de cette étude qui est de redorer un blason longtemps terni.

²Luc Sindjoun a proposé une modélisation de ce processus de marginalisation à travers la construction théorique de ce qu'il a nommé « la sociogenèse de l'exception africaine » dans les Relations internationales. Celle-ci semble faite de l'idéologie euro-péo-centrique et de la logique stato-centrique de la politique africaine.

que les petits États africains n'ont fait l'objet d'aucune analyse positive. En effet, les petites nations africaines sont souvent non seulement mises au bas de l'échelle de la réflexion, mais en plus, souvent considérées comme des quasi-États, des États faibles ou encore des États faillis. Cette conception internationaliste s'explique par l'histoire des États africains qui ont accédés à la souveraineté sous la tutelle des puissances coloniales de l'époque or la discipline se focalisait fondamentalement sur la puissance. Du coup, « la logique réaliste des Relations internationales euro-péo-centrées [...] [a fait en sorte que] l'Afrique émerge non seulement comme un objet mais aussi et surtout comme un sujet banal et marginal » (Yinda Yinda 2001 : 6). En effet, les colonies n'étaient pas des États et faisaient parties d'empires européens. Ainsi, malgré l'accession de la totalité des pays africains à la souveraineté, les relations de dépendances, que la plupart d'entre eux avait noué et continue de nouer avec leurs anciennes métropoles, expliquent la minoration scientifique politiste et internationaliste de l'Afrique jusqu'à nos jours (Sindjoun 1999 : 142-143). Par ricochet, l'analyse de leurs politiques étrangères semble donc ne pas avoir, depuis toujours, une grande importance car ils sont situés au pied de la pyramide de la hiérarchisation mondiale des pays. Pour les théoriciens, les petits pays africains seraient impuissants sur la scène internationale et leurs entreprises se limiteraient qu'à des votes, dictés par leurs métropoles respectives, à l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU), et à des demandes de prêts sans en expliquer pourquoi. Leurs actions n'auraient donc aucun effet. Plus encore, ce ne serait même pas de véritables États au sens occidental.

De fait, cela signifie que le lien théorique, entre la politique étrangère et la sécurité, établi par Claude Roosens et Joao Bento Beja (2004), Guzzini et Rynning (2002 :33-63) ou encore Zartman (2002 :275), et aussi l'accumulation des richesses (Morin 2013 :23) ne s'appliqueraient pas aux petits États africains ? Selon nous, au contraire !

D'abord, « par le biais de la politique étrangère, l'État s'efforce d'assurer, sur la scène internationale, la défense de l'intérêt national qu'il incarne. Cet objectif général, l'État le poursuit également sur la scène intérieure » (Roosens et Bento Beja 2004 :29). L'intérêt national, dans cette assertion, est réaliste et défini en termes de sécurité nationale qui serait l'objectif éternel aronien (Aron 2004 :83), le seul impératif catégorique de raisonnement et d'action morgenthaliens (Morgenthau 2005 :4). Bien que le concept d'intérêt national demeure contesté par plusieurs théoriciens et auteurs au même titre que la sécurité, ces concepts liés ensemble avec la politique étrangère démontre que « la politique internationale est un jeu dont le prix ultime est la sécurité et les États en sont les principaux acteurs » (Baldwin 1997 :11). Conscients des effets destructeurs causés par les perturbations importantes du système international sur leur sort, les petits États sont donc plus enclins à adopter une stratégie de politique étrangère qui reflète ces

préoccupations sécuritaires (Allouche 1994 : 232-236). L'enjeu est certainement de taille puisqu'il s'agit essentiellement de leur survie et de leur autonomie au sein d'une constellation d'acteurs internationaux qui avantage le plus fort. Avec pour but de se faire valoir et se faire entendre, les petits États sont donc très actifs dans les affaires internationales sécuritaires (Gonidec 1996 :4-5). Ensuite, à côté de la sécurité, la prospérité économique est un autre objectif de la politique étrangère, surtout des États en quête de développement (Ethier 2006 :55). Déjà, au lendemain des indépendances, l'empressement de l'ensemble des États africains sous-développés, sous-intégrés et particulièrement les plus petits, à déposer leurs candidatures dans les organismes économique-financiers internationaux et à contracter de nombreux accords d'assistance économique avec les pays du Nord démontrent qu'ils avaient très tôt compris l'importance d'axer aussi leurs politiques étrangères dans la recherche de leur développement (Mve Ebang 2014 :131-133). En effet, la colonisation a été une entrave au développement de l'Afrique, ce qui explique cette attitude après leur accession à la souveraineté. Cependant, la persistance des liens de dépendances économiques fondamentalement inégaux, déjà évoquée plus haut, entre certains États africains et leurs anciennes métropoles européennes rentre dans la logique de l'école de la dépendance³. Selon le courant théorique de cette dernière, les pays les plus riches ont besoin des plus pauvres afin de s'assurer de la continuité de leur croissance démontrant ainsi que « le capitalisme, depuis sa naissance dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, se nourrit du différentiel de richesse entre un centre, où convergent les profits, et des périphéries (pas forcément géographiques) de plus en plus appauvries » (Wallerstein 2009 : 69)⁴. Ainsi, la dépendance des pays du Sud s'explique historiquement par la colonisation, les échanges commerciaux inégaux, et l'enrichissement des pays riches est inversement proportionnel à celui des pays pauvres. Dès lors, le fait que les pays

³Cette théorie s'oppose alors à la théorie de la modernisation ou de l'industrialisation qui prétend que les pays sont à un stade inférieur de leur développement ou que ces pays ne sont pas intégrés dans l'économie globale. Pour la théorie de la dépendance, ces pays sont intégrés mais sont structurellement mis en état de dépendance continue en appliquant, par exemple, l'interdiction de la production nationale de produits devant être achetés auprès des compagnies coloniales. Pour les théoriciens de la dépendance, il est actuellement impossible que les pays du Sud se développent sans se libérer des liens de dépendance entretenus avec le Nord puisque le développement des pays du Nord repose sur le sous-développement de ceux du Sud. Les critiques de la théorie de la dépendance affirment que celle-ci sous-évalue le rôle joué par les élites et économies locales dans le sous-développement chronique de ces pays. Ces critiques montrent par exemple le rôle joué par la corruption ou l'absence de culture de compétition commerciale. Cela dit, certains auteurs dépendantistes ont mis en avant cette dimension, Fernando Henrique Cardoso principalement. D'autres critiques affirment que la théorie de la dépendance est trop générale et celle-ci n'a pas suffisamment analysé les disparités du développement entre les pays du Sud.

⁴Selon Immanuel Wallerstein, le sous-développement des pays du Sud est dû à leur place dans la structure de l'ordre économique international. Vu que les pays sont globalisés, l'économie mondiale se caractérise par le centre, la semi-périphérie et la périphérie. Les grandes puissances constituent le centre de l'économie-monde, et les pays en développement se situant dans la périphérie. Il situe l'origine du « système-monde » moderne dans l'Europe du Nord-Ouest du XVI^{ème} siècle. Selon lui, le « système-monde » capitaliste n'est pas homogène, que ce soit culturellement, politiquement ou économiquement parlant. Il y a de nombreuses inégalités (culturelles, sociales ou encore dans la distribution des richesses et des pouvoirs politiques). Contrairement aux théories en faveur de la mondialisation et du capitalisme, Wallerstein ne conçoit pas ces différences comme de simples irrégularités qui seront effacées à mesure que le système évoluera de façon globale. Pour lui, la division actuelle du monde en centre, semi-périphérie et périphérie est une caractéristique propre du système-mondial. Les régions qui sont à l'écart du « système-monde » sont considérées comme des périphéries. Il y a une division du travail fondamentale et institutionnelle entre le centre et la périphérie : le centre a un niveau de développement technique de haut niveau et des produits manufacturés de haute complexité, le rôle de la périphérie se limite à celui d'apporter les matières premières, des produits agricoles et de la main-d'œuvre bon marché aux acteurs en croissance du centre. L'échange économique entre le centre et la périphérie est donc inégal : la périphérie est obligée de vendre ses produits à bas prix mais doit acheter les produits du centre au prix fort. Cette inégalité, une fois établie, tend à se stabiliser en raison de contraintes quasi-déterministes.

africains focalisent, très tôt, leur comportement international dans la quête de la prospérité prouve que « nul État n'est en mesure de vivre en complète autarcie. Tous sont contraints d'assurer le développement de leur économie en misant sur des échanges commerciaux, sur des rapports financiers et sur des alliances avec le reste du monde » (De Senarclens et Ariffin 2010 :5). Cela démontre aussi que la quête de la puissance économique, afin de se défaire d'un néocolonialisme persistant bien qu'il faille passer par les pays riches, est un des objectifs prioritaires de la politique étrangère des petits États africains désireux de s'affranchir.

Enfin, la conception désordonnée de la scène économique (crises financières et chocs pétroliers) et sécuritaire (Boko Haram au Nigéria, Mujao au Mali, etc.) africaine, dont il faudrait se protéger de plausibles effets collatéraux, est principalement l'apanage des petits États. En effet, « compte tenu de leur faiblesse et de leur vulnérabilité face aux influences extérieures, la stratégie des petits États est conçue dans le but d'anticiper les effets déstabilisants qui accompagnent les crises internationales. L'idée sous-jacente est d'agir avant qu'il ne soit trop tard » (Allouche 1994 :233-234). L'environnement politique, économique et financier extérieure est une donnée cruciale dans l'analyse de la politique étrangère des petits États à la différence de celle des grandes puissances car ce sont elles qui régissent principalement cet environnement international (Rosenau 1996 :47-48). La baisse du cours du baril de pétrole, assimilable à un choc pétrolier, passant d'environ \$120 à \$60 de Juillet à Décembre 2014 et à moins de \$45 en Août 2015, a eu un impact destructeur indéniable sur les économies nationales de rente. Dans ce cadre, les petits États africains producteurs de pétrole tels que le Gabon, la Guinée-Equatoriale et Sao-Tomé et Principe ont été fortement impactés car minés par des tensions sociales issues d'un déficit budgétaire causant une paupérisation galopante. Dès lors, l'anticipation, explicitée ci-dessus, nous le verrons, passe donc également par une implication accrue dans le développement de liens économique-financiers plus fort avec des États riches et des institutions internationales.

Une précision s'impose ; elle révèle l'intérêt de notre étude. Le réalisme du comportement international des petits États africains, dont il est question ici, est bien dans le but d'une quête de la puissance sécuritaire et économique mais pas au sens antagoniste américain par exemple. Il s'agit simplement de tout mettre en œuvre afin de se protéger de l'insécurité extérieure, sans avoir à être menaçant comme la Russie par exemple, et à se développer économiquement avec nul besoin comme la Chine de brader la main-d'œuvre et les prix, au détriment des autres économies, afin d'être plus compétitif dans le commerce international. Il s'agit donc en quelque sorte d'un *soft realism* de la politique étrangère des petits États africains : se préserver et se construire en toute harmonie avec l'environnement externe bien qu'il puisse exister des points de tensions et de divergences. Il ne s'agit donc en rien d'un réalisme naïf.

Par ailleurs, il convient de préciser les caractéristiques d'un petit État africain en le distinguant d'un petit pays européen, américain, etc. Déjà, la différence entre la Suisse ou encore le Luxembourg et des États tels que la Gambie ou l'Erythrée est évidente. Au-delà de la taille de la population ou de la superficie, c'est le niveau de développement qui les différencie. L'une des principales caractéristiques d'un petit État africain est donc sa pauvreté ; Même des petits pays tels que le Pérou sont plus développés que la plupart des pays africains. En disant ça, on pourrait postuler qu'un petit pays tel que la Dominique partagerait cette même caractéristique avec les petits États africains. À ce niveau, c'est donc la situation sécuritaire régionale voire continentale qui différencie un petit État européen, américain d'un petit africain. Le niveau de vulnérabilité d'un petit État africain aux affres d'un environnement international direct conflictuel, particulièrement sanglant, le différencie donc fondamentalement des autres petits États dans le monde. À vrai dire, c'est même cette question politique qui guide les autres comportements extérieurs de ces pays. Ainsi, en plus d'être généralement petit par la taille en termes de population et de superficie, un petit État africain est donc sous-développé voire pauvre, sous-intégré, dépendant et avec un déficit sécuritaire face à une insécurité régionale galopante.

En outre, dans cette étude, il n'est pas question, comme c'est le cas dans la plupart des études concernant, de parler de la position des petites nations. Cela reviendrait à jauger leur dimension dans un système international déséquilibré qui leur est forcément défavorable. Une analyse dans ce sens aurait un effet contre-productif car elle nous poussera vers une étude mettant en exergue l'inégalité fondamentale dominant-dominé de la société internationale. En outre, que l'on raisonne en terme d'économie ou de politique, une analyse sur la position des petits États conduit, de façon générale, le chercheur dans une étude alliant théorie de la domination et approche pragmatique graduelle (Hirsch 1974). Or, le but ici est de mettre en lumière la pertinence théorique et pratique de leurs actions internationales, généralement minimisées, dans un système mondial inégalitaire. Cela servira à donner une lisibilité, une grille de lecture, sur leurs politiques étrangères qui n'ont pas véritablement fait l'objet d'études universitaires.

La stratégie extérieure de sécurisation nationale des petits États africains

L'établissement d'un lien entre politique étrangère et sécurité nationale est réaliste et démontre qu'un État agit généralement sur la scène internationale pour se préserver de l'anarchisme, du désordre de cette dernière. En effet, l'absence d'une autorité régulatrice de la violence, au sens hobbesien, sur la scène internationale et régionale à la différence de l'interne, où le pouvoir exécutif détient ce monopole, révèle une instabilité internationale dans laquelle les antagonismes sont plus que prégnants. La politique étrangère visant à assurer la sécurité nationale s'évalue alors

en termes de menaces et de vulnérabilités. On agit par anticipation ou par endiguement sur la scène internationale afin de se préserver des effets pervers extranationaux. Cette politique d'anticipation, visant à aider à résoudre les conflits avant leur survenance pour se préserver de telles conséquences, rentre dans le droit fil de la conception de Dominique David. En effet, selon lui, « l'obsession de la garantie contre l'avenir, du gouvernement anticipé du futur, s'installe désormais comme référence de la plupart des discours politiques. Il ne s'agit plus de transformer le monde mais de l'assurer. Il ne s'agit plus d'imaginer l'avenir mais de le contraindre » (David 2002 :10). Sa conception de la garantie de l'avenir sécuritaire de l'État est tout à fait réaliste et le but est « d'éviter les crises majeurs et d'en abolir le caractère fatal » (M'bokolo 2009 :303). Ainsi, dû au fait qu'ils soient fortement influencés par les effets collatéraux internationaux, les petits États adoptent bien cette posture de prévention par la mise en œuvre d'une politique extérieure au service la préservation de l'intérieur (Mve Ebang 2014). C'est donc en quelque sorte une stratégie de sécurité nationale mise en œuvre par les petits États africains. Elle cherche à préserver ou à se préparer à la conflictualité au lieu d'en subir les conséquences (Ethier 2006 :161).

La stratégie extérieure d'endiguement ou d'anticipation de l'anarchie internationale afin d'assurer la sécurité nationale d'un petit État africain révèle les vulnérabilités sécuritaires de ce dernier mais aussi la forte collatéralité des événements internationaux d'une région donnée. Ces petits pays subissent d'énormes pressions sur leur sécurité nationale surtout s'ils sont situés dans des régions déstabilisées telles que l'Afrique de l'Ouest (Mouvements terroristes) et l'Afrique centrale (guerres civiles centrafricaines et congolaises, génocide rwandais, réfugiés, etc.). Leurs politiques étrangères sont non seulement éminemment réalistes (Ntuda Ebode 1999 :65) mais en plus elles se révèlent être des stratégies extérieures de sécurisations nationales visant à faire face aux contagions et diffusions conflictuelles régionales. La préservation de la sécurité nationale devient alors l'objet de toutes leurs actions politiques extérieures ; une sorte de symbole national faisant l'objet d'un culte totémique (Boulding 1956 :110). Dès lors, cette stratégie se manifeste par la mise en œuvre d'Opérations de Maintien de la Paix (OMP) et des médiations internationales (Allouche :1994) qui sont la marque de fabrique des petits États dans leurs actions de résolution pacifique des conflits (Tsakadi 2010 :11-38).

Des actions au service de la sécurité nationale

Nous le verrons dans les lignes qui suivent. Les différentes actions diplomatiques et militaires mises en œuvre par certains petits pays d'Afrique centrale rentrent bien dans des stratégies extérieures de sécurité. L'objectif est notamment de mettre un terme aux crises régionales pour ne pas avoir à en subir les conséquences sur son territoire national (réfugiés, coups-d'États, etc.).

Il a par exemple été prouvé que des réfugiés, provenant dans un État voisin, ont eu à déstabiliser l'intégrité du territoire dans lequel ils sont venus s'installer. La propension à la contagion et à la diffusion des conflits est évidente surtout dans les États voisins ou contigus vulnérables (Lobell et Mauceri 2004 :32 ; Dielh 1985 :1203). Cela est encore plus évident en ce qui concerne des petits États africains équatoriaux dans lesquels le contrôle sécuritaire frontalier mais aussi territorial est déficitaire. Ce déficit sécuritaire caractérisant les petits États africains les pousse à la mise en œuvre d'actions ou à l'adoption de postures internationales assez dynamiques surtout s'il existe aussi une transfrontalité ethnique (Vasquez 1993 :149).

La contagion et la diffusion conflictuelles ont été par exemple constatées en Afrique centrale. Ce fut notamment le cas en République Démocratique du Congo (RDC), au Nord-Kivu, où des milices armées hutu, composées de ressortissants rwandais s'étant échappés en RDC après avoir participé au génocide au Rwanda, se sont rendues coupables de nombreux crimes en RDC. Aussi, durant la guerre du Kivu, les milices Tutsis du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) de Laurent Nkunda⁵ ont défié le pouvoir central congolais. Après l'arrestation de Nkunda en Janvier 2009, la situation avait semblé s'améliorer mais cela n'a pas duré. Après l'emprisonnement de ce dernier, les anciens rebelles du CNDP avaient signé un accord de paix avec le gouvernement de la RDC le 23 Mars 2009. Mais en 2012, après des soupçons d'exploitations de minerais par les ex-membres du CNDP, intégrés dans l'armée nationale congolaise, ces derniers sont mutés dans d'autres régions n'en disposant pas. Selon eux, ces mutations ne respectaient pas les accords signés 3 ans plus tôt et décidèrent de se mutiner au sein du M23 (Gouby 2012). Soutenus, semblerait-il, par des membres du gouvernement rwandais dont le ministre de la Défense (Conseil de Sécurité des Nations Unies 2012), ils sont aujourd'hui accusés de crimes de guerre, de viols, d'exécutions sommaires, d'enrôlements d'enfants soldats dans la région de Goma dans le Nord-Kivu (Human Right Watch 2012). Le soutien du petit Etat rwandais à Nkunda en vue de déstabiliser le grand Congo rentrait aussi dans une stratégie extérieure de sécurisation nationale mise en œuvre par Paul Kagamé, Président rwandais. En effet, selon lui, il valait mieux soutenir un groupe armé belliqueux, à la tête duquel il y'avait un homme assoiffé de pouvoir (Laurent Nkunda), qui souhaitait créer un État dans l'État congolais au lieu de le laisser revenir au Rwanda où il pourrait mener une insurrection en cas de divergences de points de vues. Aujourd'hui encore, des troupes rwandaises sont stationnées au Congo et soutiennent des groupes rebelles qui tentent de renverser Joseph Kabila, le Président de la RDC.

⁵Durant le génocide rwandais en 1994, Laurent Nkunda, ancien étudiant en psychologie, est présent au Rwanda où il est formé par le Front Patriotique Rwandais (FPR), ex-rébellion rwandaise dirigée par le général Paul Kagamé, aujourd'hui président du Rwanda. Il a été membre du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) localisé à partir de 1998 dans l'Est de la République démocratique du Congo. Il s'illustre durant la 2^{ème} guerre du Congo lors des massacres à Kisangani en Août 2002 et a été largement soutenu par le Rwanda au cours des dernières années.

Cette crainte de l'Africain réfugié, voisin et même national, est donc compréhensible au Rwanda comme au Gabon (Mve Ebang 2014 : 254-266). En effet, ces événements vécus en RDC avaient semblé se matérialiser en 1997 lors du déclenchement de la crise congolaise.

Frontalier au Gabon, la crise au Congo nécessitait obligatoirement l'implication gabonaise et la crainte d'un débordement de cette crise, sur le territoire gabonais, avait clairement été évoquée par Jean-Dominique Geslin (1999 :32-33). Les médiations gabonaises dans ce pays visaient donc à mettre un terme aux conflits dans ce pays pour ne pas avoir à accueillir des réfugiés en provenance de cet Etat (Mve Ebang 2014 : 334-335). Déjà en 1999, on dénombrait environ 50.000 réfugiés sur le territoire gabonais et le risque des miliciens "cocoyes"⁶ était palpable. La crainte qu'ils se réfugient au Gabon, avec des milliers armes, d'où ils mèneraient la bataille de reconquête du pouvoir après la défection de leur chef, représentait un véritable danger pour le pouvoir gabonais et ses populations. D'ailleurs, l'assassinat à Lékoko (Gabon) d'un cadre de la Compagnie Minière de L'Ogooué par un milicien "cocoye" démontrait l'urgence de faire face à cette crise (L'union 1999 :4). La médiation gabonaise de 1997 au Congo, prolongement de celle de 1993-1994, provient donc de la nécessité de résoudre le conflit congolais et donc de stopper l'arrivée massive de réfugiés. En effet, « ils constituent une source potentielle de conflits car dans leurs migrations se mêlent criminels de guerre, combattants déguisés et trafiquants d'armes. Ils constituent une menace à la fois pour le pays d'origine qui exerce souvent des représailles sur eux, comme c'est le cas en RDC ou en Sierra-Léone, et pour le pays d'accueil dont la sécurité est menacée par ces représailles et par les trafics d'armes qui sont un élément fondamental de causalité de propagation des conflits » (Sady 2003 :174). À la suite de la crise centrafricaine de 2012/2013, le constat de la présence d'anciens membres des Forces Armées Centrafricaines, affiliés à François Bozizé, au Cameroun, au Congo et en RDC avec leurs armes aux potentiels déstabilisateurs (Secrétariat Général des Nations Unies 2013) conforte cette conception gabonaise du "réfugié conflictuel voisin".

Des postures internationales pour la préservation nationale

Il faut souligner que la facilité avec laquelle les petits États africains sont vulnérables aux effets déstabilisants de la scène internationale s'explique par la faiblesse de leurs structures (Casadio 1984 :7), des équilibres ethniques fragiles, des frontières étatiques poreuses et des structures politiques quasi-inexistantes, etc.

La facilité avec laquelle l'organisation terroriste Boko Haram a étendu son action au Cameroun et au Tchad démontre non seulement la faiblesse des moyens militaires africains mais aussi la

⁶Milices créées par Pascal Lissouba au Congo pour affronter les milices "Ninjas" de Bernard Kolélas.

porosité des frontières nationales des États concernés. La criminalité transfrontalière en Afrique centrale qui impacte fortement des petits États comme la Guinée-Equatoriale et le Gabon est à l'origine du recul du premier cité, suivi plus tard par le second, dans le projet de libre-circulation des personnes dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). L'adoption de cette posture par ces deux petits États est tout à fait compréhensible. En effet, Le 14 Juin 2013, les présidents de la CEMAC, réunis en sommet extraordinaire, lors de l'acte II du New York Forum Africa, décidèrent de la mise en œuvre d'une libre circulation des personnes et des biens dans ladite zone. Après plusieurs décennies de négociations et de balbutiements, les Chefs d'États de la CEMAC tentaient donc de raffermir une intégration régionale assez limitée jusque-là. Dans un but de dynamisation des économies, cette libre circulation des personnes, à l'origine du débat, ne se limiterait qu'à 3 mois pour les ressortissants de la zone. Cependant, à l'annonce que son effectivité était fixée au 1^{er} Janvier 2014, cela avait suscité un débat houleux dans les sociétés équato-guinéennes et gabonaises ; le mythe de l'invasion démographique et de la spoliation économique se faisait ainsi à nouveau jour. En effet, selon Serge Loungou, « le complexe d'infériorité par le nombre que paraissent nourrir le Gabon et la Guinée-Équatoriale, les deux États démographiquement les plus faibles de la CEMAC, nous semble être un des fondements [...] d'accréditer la célèbre thèse de l'invasion [de Jean-Baptiste Duroselle] (2004 :30-32) et donc, in fine, de justifier le maintien par cette nation numériquement défavorisée, [le Gabon], d'une clause migratoire particulière, autrement dit la pratique d'expulsions massives d'immigrés d'origine étrangère » (Loungou 1998 :316).

À la suite du débat, plusieurs médias se sont empressés de questionner les Gabonais sur ce sujet, et clairement la peur minait les esprits. Des pétitions naquirent sur les réseaux sociaux pour le retrait de cette initiative unilatérale sans consultation référendaire. Du reste, l'opinion publique gabonaise était totalement contre cette ouverture. Malgré des précisions apportées par l'exécutif gabonais sur les termes exacts de l'accord⁷, le pessimisme perdurait (Apa 2013). Malgré cette précision du Président gabonais, un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur gabonais, souhaitant garder l'anonymat lors d'un entretien le 18 Décembre 2013, restait sceptique sur cette initiative présidentielle en disant « qu'il y a mille fois plus d'étrangers qui entrent au Gabon que de Gabonais qui émigrent vers l'étranger ». Un diplomate équato-guinéen à Libreville disait lui que son pays est situé « à quelques encablures d'une ville comme Douala, qui compte 2 millions d'habitants, et d'un pays comme le Nigeria, qui en compte 150 millions » et ne comprenait pas comment son Président avait pu donner sans accord. Sans pour autant être devin, le Président

⁷Un ressortissant d'un pays de la CEMAC peut entrer librement dans autre pays de la communauté. Selon les textes, le séjour est limité à trois mois. Au-delà de ces trois mois, il faut effectuer les démarches pour avoir des documents qui vous permettent de séjourner plus longtemps.

équato-guinéen Teodoro Obiang Nguema Mbazogo refusa, par réalisme visionnaire, le 8 Novembre 2013, d'appliquer la mesure d'ouverture. Ainsi pouvait-on lire, le 10 Novembre 2013 à 13H40, sur guineaecuatorialpress.com, que le Gouvernement de la République de Guinée-Équatoriale constatait des incertitudes et des préoccupations qui prévalaient au sein de la population équato-guinéenne par rapport à l'entrée en vigueur de l'accord. Selon le ministre délégué de l'Information et de la Presse et porte-parole adjoint du gouvernement équato-guinéen, Federico Abaga Ondo, le Président équato-guinéen s'était renseigné sur l'accord, dont l'application supposait qu'à partir du 1^{er} Janvier 2014 tous les citoyens communautaires pouvaient circuler librement entre les États membres de la CEMAC sans avoir besoin d'un visa. Et après avoir analysé et discuté du document de l'accord de libre circulation des personnes et des biens en zone CEMAC, le gouvernement de la Guinée-Équatoriale avait décidé de la non-application de ce dernier en raison de l'existence de plusieurs exigences et conditions par étapes que les États doivent accomplir et assumer préalablement jusqu'à atteindre la libre circulation prétendue. De plus, en tenant compte qu'il s'agit d'un sujet qui concerne la souveraineté nationale, l'accord en question devrait être soumis à l'approbation ou non de la Chambre des députés et du Sénat. Au final, au prétexte que « les États ne sont pas prêts à lancer ce projet de libre circulation » (Mbog Batassi 2013), les ministres des États de la CEMAC en charge des questions de sécurité, réunis à Libreville le 20 Novembre 2013, pour examiner la possibilité d'application du projet, décidèrent de repousser sa mise en œuvre.

Cette posture adoptée par le Gabon et la Guinée-Équatoriale s'expliquent par la situation sécuritaire précaire dans d'autres États d'Afrique centrale. La crainte, de voir arriver sur les territoires gabonais et équato-guinéens des populations centrafricaines traumatisées par l'ombre d'un génocide confessionnel ; or, au Gabon et en Guinée-Equatoriale, cohabitent chrétiens et musulmans en parfaite harmonie depuis des décennies, est évidemment légitime. Clairement, nous le pensons, l'objectif avancé de dynamisation des échanges sociaux et économiques devait être repoussé à ce moment-là au regard de la situation sécuritaire régionale. La menace terroriste au Tchad et au Cameroun, membres de la CEMAC, prouve à nouveau que cette région n'est pas sereine et de fait, Boko Haram est une véritable menace pour les deux petits pays de ladite région. Pour certains petits États africains, la coopération, matérialisée par l'intégration, est un moyen efficace de protection, de sécurisation et de préservation nationale. Considérées comme des îlots de paix (Nye 1971 :182), les organisations régionales ont un impact pacifique (Battistella 2009 :401) car permettant d'éviter consciemment le recours à la force dans ses relations avec les unités participantes (Haas 1970 :607-646) et donc un bon moyen de protection pour les États les plus faibles. Ces pays faibles, du moins dans le domaine sécuritaire, ne participent généralement

pas aux OMP des organisations régionales auxquelles elles sont parties. En fait, leur volonté affirmée à participer à ces entités régionales rentre dans une stratégie de se mettre sous le couvert sécuritaire de ces dernières. La posture réaliste de ces petits États (Cap-Vert, Sao-Tomé et Principe, Djibouti, etc.) est fondée sur l'espoir d'une paix durable par l'institution d'une union permanente et perpétuelle dans laquelle les plus forts protègent les plus petits (Abbé de Saint Pierre 1986 :161-162). Ainsi par exemple, les saotoméens privilégient la coopération sécuritaire pour se prémunir de la piraterie maritime et de l'immigration clandestine au sein de la Commission du Golfe de Guinée (CGG) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). En fait, on remarquera que la plus part du temps, ces pays ne participent pas aux organisations régionales économique-financières à monnaie unique. C'est par exemple le cas avec le Cap-Vert qui n'est pas membre de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) mais, depuis 1970, de la Communauté Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Naturellement, ces pays sont membres de l'Union Africaine (UA) et compensent leur non-institutionnalisation économique-financière régionale par une participation affirmée aux organes continentaux. À ce titre, la candidature capverdienne à la présidence de la Banque Africaine de Développement en 2015 rentrait dans une stratégie de visibilité économique internationale qui peut être enterrée dans une entité monétaire régionale qui donne la primauté à l'ensemble mais surtout aux leaders, des poids lourds économiques. Le modèle utopique de l'égalité entre tous les États qui caractérisent les organisations africaines, calquées sur le modèle onusien et ses organes (OMC, OMS, etc.), ne peut donner la possibilité aux plus petits de se démarquer. Tout comme les desseins de la Serbie ne peuvent rivaliser avec ceux de la Grande-Bretagne au niveau onusien, ceux de l'Érythrée aussi ne sont pas comparables avec ceux de l'Afrique du Sud à l'échelle de l'UA. Il n'existe en effet aucun statut particulier pour les petits États dans toutes les organisations, qu'elles soient mondiales ou régionales, ayant pour but de leur donner un coup de pouce vers la voie du développement, de la sécurité, notamment du fait de leur vulnérabilité voire de leur pauvreté. La nécessité pour ces derniers d'avoir une visibilité afin d'exister, souvent de survivre, devient primordiale et généralement leurs actions à la tête d'une institution ou d'une coalition internationales visent à faire prendre conscience à la communauté la nécessité de prise en compte de problématiques souvent perçues comme périphériques. Ainsi, à l'initiative du Gabon aidé par l'Allemagne, l'adoption par l'ONU, le 30 Juillet 2015, d'une résolution contre le commerce illégal des espèces animales menacées avait pour but de montrer l'importance d'un désastre environnementale et écologique en cours. Cela avait aussi pour objectif de lutter contre le financement de groupes rebelles qui pillent la faune et la flore africaine afin de pérenniser leur conquête du pouvoir. Voilà un problème aux volets naturels, politiques,

économiques, sécuritaires qui jusqu'à nos jours n'avait pas véritablement été pris dans un ordonnancement juridique international qui privilégie souvent les questions fortement médiatisées qui menacent la paix et la sécurité internationale prioritaires par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'ONU.

Dans ce cadre, il est donc tout à fait compréhensible que certains petits pays africains ne veuillent pas se donner à fond dans le moule de l'ensemble de l'UA et des organes économique-financiers régionaux. Ils préfèrent de ce fait nouer d'intenses liens économiques et financiers avec l'ensemble des pays du continent en priorisant une orientation économique de leur politique étrangère. Cette priorisation diplomatique conjuguée à une course, souvent effrénée aux aides et autres prêts, rentre dans une quête au développement économique de nos jours déficitaire.

Le réalisme économique et financier des petits États africains

L'aspect sous-développé des États africains, en l'occurrence petits, avait favorisé de leur part la priorisation des relations économiques multilatérales et bilatérales. Évidemment, la pauvreté, la dépendance économique et monétaire de ces États lors de leur accession à la souveraineté justifient cette attitude (Thiam 1963 : 12). Les anciens colonisateurs, durant leur période d'hégémonie dans ces territoires, ne s'étaient pas attelés à la construction de ces derniers mais uniquement à en prélever les richesses surtout pétrolières et forestières. Généralement, l'acceptation des anciens colonisateurs, à conférer l'indépendance à ces territoires, était conditionnelle. Les nouveaux États devaient accorder la priorité aux anciens colonisateurs dans leurs relations économiques (exploitation du bois, du pétrole, de minerais, etc.). Les nouveaux gouvernements devaient donc "prêter allégeance à leurs bienfaiteurs" en leur conférant d'énormes privilèges dans l'octroi de marchés. Il était donc de fait question de choisir un camp, particulièrement durant la Guerre Froide, période pendant laquelle ils ont obtenu leur indépendance. Cette attitude réaliste pour leur survie est tout à fait compréhensible pour les nouveaux petits États indépendants, surtout ceux ayant acquis leur souveraineté par la négociation et qui en le faisant se mettaient aussi sous la tutelle sécuritaire de leurs anciennes métropoles : la sécurité par la grande puissance (Possio 2007).

Aujourd'hui encore, plusieurs États africains orientent leurs politiques extérieures sécuritaires sous le couvert de leurs anciennes métropoles. Néanmoins, la chute du mur de Berlin qui a favorisé le libéralisme international a permis la diversification politique et économique-financière de ces petits États africains qui n'ont plus vraiment besoin de leurs anciennes métropoles. En effet, par exemple, les conflits y sont majoritairement internes, ethniques, dans un but de conquête du pouvoir et donc ne répondant plus aux conditions conflictuelles Est-Ouest. Et de

nos jours, les pressions externes sur la sécurité nationale de ces petits États sont dues à des facteurs explicités plus haut. Dès lors, leur politique internationale s'est attelée et s'attèle à nouer des liens économiques dans le but d'obtenir des prêts, des aides et des investisseurs pour le développement de leurs pays. Aussi, la nature du système économique externe, souvent conjuguée au niveau de modernisation interne, est un élément déterminant du comportement international dynamique ou non des États (Stein 1971 : 375-376). Par exemple, les différentes crises et chocs des années 1970 ont été à l'origine de la création du Sommet des pays les plus industrialisés (le G7) qui s'est imposé dans l'ordonnement international. Et pour plusieurs pays du Sud, la politique étrangère tend à se résumer en un face-à-face avec les créanciers et les bailleurs de fonds (Smouts 1999 :6-7).

Une orientation économique diplomatique prioritaire

Il est difficile de concevoir la politique étrangère des États africains autrement que sur une orientation économique après la sécuritaire. Considérée comme la conduite du commerce avec les autres unités politiques (Gonidec et Charvin 1981 :271), la diplomatie est un moyen efficace d'accéder au développement. Le déficit de ce dernier explique cette posture. Nous l'avons déjà dit plus haut, lors de leur accession à l'indépendance, tous les États africains se sont empressés à adhérer aux institutions universelles. Si leur adhésion à l'Organisation des Nations Unies (ONU) répondait à une volonté d'affirmation de leur souveraineté car elle est fondée sur le mythe de l'égalité et de l'insertion au sein de la communauté internationale. Les organes spécialisés à vocation économique et financière telles que le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Banque Mondiale offrent tout de même, quant à elles, un cadre institutionnel pour les négociations diplomatiques multilatérales économiques et financières (De Senarclens 2002 :172). Ces organisations internationales donnaient donc des opportunités aux petits États africains.

De nos jours, la diplomatie économique représente la quasi-totalité de l'action internationale de plusieurs États africains. Elle se définit comme le fait que tous les outils diplomatiques, du personnel exécutant aux décideurs, orientent majoritairement leur action dans la recherche d'investisseurs dans le but d'assurer leur développement (Devin 2002 :215-242). Avec l'effondrement soviétique, on a constaté qu'à côté de la politique (Joseph 1991 :11-24), la renaissance économique de l'Afrique s'est notamment traduite par une diversification des partenaires économiques (Gyiamah-Boadi1998 :18-31). De nombreux petits pays africains tels que Djibouti, le Gabon, la Guinée-Conakry (Cissé 2012 : 420-428), pour ne citer que ceux-là, ont donc prioritairement orientés leur politique étrangère dans les domaines économiques et financiers. La Tunisie par exemple a décidé de rompre avec la *diplomatie de shopping*, c'est-à-dire de

salons et autres forums économiques, vers une *diplomatie de lobbying* au sein des organisations internationales, régionales et des États riches pour améliorer l'image de marque du pays après le printemps arabe (Dabbar 2013). En effet, le tourisme étant leur principale source de revenus, les événements conflictuels de 2011, et les attentats du musée du Bardot du 18 Mai 2015, ont eu et ont pour conséquence de baisser le chiffre d'affaires du secteur touristique tunisien de plus de 30%. L'objectif, en nouant de nouveaux liens avec l'Europe et en communiquant plus avec l'Europe, principal lieu de provenance des touristes, a donc aujourd'hui pour but d'essayer de donner une image sécurisée et pacifiée du pays.

Pays enclavé de l'Afrique centrale, le choix rwandais de quitter la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) en 2007 était autant un choix économique que politique. Le Rwanda considérait cette organisation régionale comme une coquille vide qui n'a pu tenir ses promesses ni avec le génocide rwandais ni avec les différents conflits qui minaient l'Afrique centrale à ce moment-là (RDC, Congo, RCA) (Mashaka Millat 2009). L'insécurité était un véritable frein au développement du Rwanda encore échaudé par le génocide. Il décide donc de quitter la CEEAC afin de se concentrer sur l'union douanière et la zone de libre-échange, qu'est le Marché commun de l'Afrique orientale et Australe (COMESA : Common Market of Eastern and Southern Africa), qu'il avait intégré en 2003 avec le Burundi. Cette organisation, véritable poids démographique (environ 389 millions d'habitants) et économique (Produit Intérieur Brut d'environ \$200 milliards), offrait donc une ouverture maritime au Rwanda pour échanger avec le reste du monde. À ce titre, les transactions commerciales mondiales de cette institution représentent environ \$700 milliards. Or, la CEEAC, souvent recluse dans sa politique déclaratoire et principalement orientée dans le domaine politique, n'offrait pas d'opportunités économiques crédibles au Rwanda. Ce choix économique rwandais s'est aussi traduit par l'adoption du bilinguisme (Français et Anglais) qui se matérialise, de nos jours, par un abandon progressif du français. Cette posture culturelle est compréhensible quand on sait qu'au sein de la COMESA, des poids économiques tels que le Kenya ou l'Éthiopie participe largement au commerce intra-communautaire qui s'élève à \$18,8 milliards. L'objectif rwandais est donc de faciliter les échanges avec ces pays.

Une course aux aides et autres prêts internationaux

Le monde entier vit à crédit. Cette affirmation du Professeur Nouriel Roubini (2011) est d'une réalité implacable pour le monde entier. Néanmoins, à la différence de plusieurs États, les prêts et autres aides au développement sont vitaux pour la survie des pays africains surtout pour ceux particulièrement pauvres tels que Sao-Tomé et Principe, la Gambie, le Libéria, etc. À ce titre, l'aide du Japon à Sao-Tomé et Principe en 2007 à hauteur de \$1,6 million lui a servi à améliorer

son réseau routier (Panapress 2007). En fait, par Aide Publique au Développement (APD), on entend l'ensemble des aides financières, prévues au budget d'un l'État, riche généralement, et transférées aux pays en voie de développement. L'APD est née lors de la décolonisation, dans le but de préserver l'influence des anciennes métropoles dans le contexte géopolitique de la guerre froide (Brunel 2004 :75). L'objectif est de favoriser un rééquilibrage des niveaux de développement respectifs. Théoriquement, ces flux financiers devraient donc être orientés vers la mise en place de projets concrets et durables, infrastructures essentielles, actions de lutte contre la faim, santé, éducation, etc⁸. L'APD a pu être qualifiée d'« investissement pour l'avenir » pour les pays riches, permettant d'ouvrir de nouveaux marchés en réduisant la pauvreté et en promouvant le développement durable, et de « poursuite de la politique extérieure » des grandes puissances, mettant en avant une image généreuse d'eux-mêmes (Guégan 2005).

L'élément qui fait véritablement prendre conscience que le comportement international des États africains est dicté par l'appât du gain pour leur essor économique est leur assujettissement à la conditionnalité démocratique dans les échanges introduite par les pays riches et autres organisations internationales. C'est en France, avec le Président François Mitterrand, au sommet franco-africain de La Baule, le 20 juin 1990, qu'est introduit ce concept. Il s'agissait notamment, avec la "troisième vague de démocratisation" touchant une Afrique en crise, de conditionner l'aide française aux États africains par la mise en œuvre de processus d'ouverture démocratique. Prenant le relais d'opinions publiques attachées à la mise en œuvre d'une coopération efficace, économe et éthique avec l'Afrique (Porges 1998 : 127-130), les bailleurs de fonds occidentaux ont lié, dans les années 1980, l'allocation de leurs aides au respect par les pays bénéficiaires d'un ensemble de conditions. Avec la fin de la Guerre froide, la dimension politique de ces conditionnalités s'est affirmée en complément des exigences de bonne gestion. Les donateurs ont graduellement affiché leur foi nouvelle dans le cercle vertueux démocratie-développement. La Banque Mondiale a lié libéralisation économique et légitimité du pouvoir, en vantant les mérites du « meilleur gouvernement qui exige un renouveau politique » (Banque Mondiale 1989 :190-191). Sachant que les instances économique-financières offrent, depuis toujours, aux États africains un cadre institutionnel incontournable pour les négociations d'aides au développement (Cathala 1975 : 59) et si même des États tels que l'Allemagne (Biagiotti 1994 :19-33), qui n'était guidé que par le mercantilisme et l'humanisme dans leurs échanges avec l'Afrique, l'introduisent, il était de fait inévitable de constater, au début des années 1990, la multiplication de processus d'ouverture démocratique sur le continent. Ayant déjà eu lieu au Bénin et au Gabon, ce discours de la Baule va donc en quelque sorte être à l'origine des conférences nationales congolaises (Fév.-

⁸Il a été plusieurs fois évoqué des détournements de l'APD par les dictateurs des pays la recevant. Elle est même considérée comme une façon de blanchir de l'argent du Nord ou de récompenser des dictateurs pour avoir alloué tel ou tel marché au pays donateur.

Juin 1991), nigériennes (29 Juil.-3 Nov. 1991 malgré l'adoption du multipartisme en Nov. 1990), togolaises (8 Juil.-28 Aout 1991), etc. Cette imbrication entre l'externe et l'interne existe depuis longtemps, l'histoire témoignant fréquemment de l'interpénétration d'un système politique interne par des éléments du contexte international et vice versa même dans les grands pays africains. En l'occurrence, les mesures pressions économiques et politiques, matérialisées par son exclusion du commonwealth en 1961, son exclusion de l'OMC, les campagnes de protestation d'Amnesty International, l'embargo sur les ventes d'armes imposé par le Conseil de Sécurité de l'ONU, le boycott international des exportations sud-africaines ont eu raison du régime de l'Apartheid aboli en 1989 en Afrique du Sud. La refondation de l'État Sud-africain dans un esprit de réconciliation, matérialisée par les premières élections multiraciales, avec le succès de la Conférence nationale du Bénin, furent des événements si inattendus et spectaculaires que d'aucuns pourraient les assimiler à des miracles (Conac 2000). Ces deux événements, surtout la fin de l'Apartheid, sont en effet considérés par Jeffrey Herbst comme l'origine africaine d'un mouvement continental de contagion démocratique (2001 :357-375).

Cette soumission africaine aux orientations politiques occidentales s'était aussi démontrée lors de la dévaluation, obligatoire, du Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), et de la mise en œuvre forcée des différents Plans d'Ajustements Structurels édictés par le Fonds Monétaire International (FMI). En fait, il fallait obéir au Nord pour pouvoir continuer à avoir leur soutien économique et financier impérieux pour plusieurs États africains. L'équation donc était assez compliquée !

Aujourd'hui encore, cet assujettissement des petits États africains aux conditions internationales est primordial autant dans l'obtention d'aides que de prêts auprès de l'occident. Conscients de leur faible poids économique et financier, cette soumission peut apparaître comme une faiblesse car le budget de nombreux pays africains est basé sur des promesses d'aides et de prêts internationaux. Néanmoins, le contexte africain est, de nos jours, dans une situation de sortie du néocolonialisme qui se matérialisait, à l'époque, par un unique partenaire économique (l'Occident de façon générale). La liberté de diversification se traduit donc désormais par un non-respect d'une conditionnalité démocratique, qui n'a pas de caractère juridique obligatoire dans l'ordonnement international des échanges, par certains petits États africains tels que le Gabon, le Togo, la Guinée-Équatoriale, etc. Ces derniers, malgré l'ouverture au pluralisme politique, sont toujours quasi-autocratiques. Cela a fait en sorte qu'ils se tournent vers la Chine pour obtenir des prêts aujourd'hui quasi-inexistants en Europe. Peu regardante sur la nature démocratique ou non des États africains, la percée économique de la Chine s'accompagne d'une multiplication des prêts accordés par Pékin aux différents États du continent et ce réendettement peut paraître

inquiétant. La Chine, contrainte de trouver une utilité pour son taux d'épargne très élevé (54% du Produit Intérieur Brut chinois) accorde des prêts aux pays africains sans aucune conditionnalité (absence de corruption, meilleure gouvernance économique, progrès démocratique, etc.) pour sécuriser ses approvisionnements en matières premières (le pétrole et le fer majoritairement). Il est vrai que l'endettement, surtout extérieur, est une source de financement qui peut avoir des effets très positifs sur la croissance et le développement d'un pays. Mais lorsque cette dette devient étouffante, le pays court le risque d'entrer dans un cercle vicieux qui fait que le service de la dette vient aggraver sa situation de pauvreté et devient un obstacle majeur à sa croissance. Telle est la situation de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne comme la dette du Togo passée de 86,2% de son PIB à 48,4% en 2010 grâce à l'annulation de la dette française. À signaler, que la quasi-totalité de la dette restante appartient à la Chine. En fait, la course aux prêts et aides des petits pays africains, en particulier, peut favoriser une ouverture démocratique à court terme. Mais à long terme, les restrictions et conditions occidentales poussent certains pays à dénier des progrès démocratiques et humanistes, et à se tourner vers des grands peu regardants qui considèrent l'Afrique comme la nouvelle Route de la Soie (Banque Mondiale 1989).

En clair, considérée comme une mesure politique qui ne s'est pas matérialisée par un suivi de la nature des démocraties, de nos jours de façades, la conditionnalité démocratique imposée par les occidentaux n'a pas produit les effets escomptés. La contrainte dans les échanges a tendance à pousser les États à adopter une posture défensive voire de survie, comportement par excellence des petits.

Conclusion

En somme, la politique étrangère des petits États africains affichent un réalisme sécuritaire et économique indéniable. On peut dire que cette politique internationale est généralement incarnée par la personnalité à la tête de l'État. Il se pourrait même que l'on postule que l'activité privative considérable de ces Chefs de gouvernements et d'États (Constantin 1999 : 46-49), surtout dans le domaine de la paix et de la sécurité, vise à faire oublier à la communauté internationale les difficultés internes de leur pays en voulant donner au monde une image de pacificateur. En fait, on peut également affirmer que c'est justement cette vision négativiste des dirigeants africains qui se propage dans toutes leurs entreprises aussi louables soient-elles. Évidemment, la politique étrangère des États africains a des limites mais aussi des forces qu'il faut mettre en avant afin de l'inscrire dans les conceptions scientifiques internationales. À ce titre, la politique extérieure des petites nations africaines est particulièrement dynamique. Entre stratégie internationale de

construction et de préservation nationales et orientation diplomatique économique, elle se révèle être une véritable politique publique de l'extérieur au service de l'intérieur.

Nous ne dénions pas les faiblesses politiques et économiques de la politique étrangère des petits États africains. Mais vu qu'ils n'ont pas les désirs expansionnistes et hégémoniques des grandes puissances, leur engagement international se révèle donc être empreint d'éthique, d'humanisme et de solidarisme. Entre aide envers les États en crise et objectif de sécurisation nationale, ce *soft realism*, démontré ci-dessus, peut être qualifié de naïf car n'étant pas en quête de la puissance dominatrice antagoniste au sens nordiste.

Or, ce réalisme, alliant sécurité nationale et développement économique, ne s'exprime pas au sens humaniste, de la Croix Rouge par exemple, mais au sens solidaire africain du souci de l'autre (Dia 1981 :5) car « la sagesse de la tradition africaine nous enseigne qu'il est impossible de rester inactif devant le feu qui menace la maison du voisin au risque de voir se propager les flammes chez soi » (Ping 2002 :43). Ce réalisme sécuritaire nationaliste et solidaire s'étale aussi au niveau économique. Il est prouvé que le désir développementaliste des petits États africains n'a pas pour but d'empiéter sur celui des autres car la solidarité africaine, selon Félix Malloum⁹, chercherait à s'exprimer comme « une aide financière des États africains les plus riches aux plus pauvres au lieu de s'évertuer à dégager d'énormes sommes d'argent pour entretenir la hausse des conflits et la lutte fratricide au nom des principes qui n'ont de principes que le vocable » (Malloum 1978). Ainsi, des petits États africains riches, comme le Gabon et la Guinée-Équatoriale, bien que leurs propres populations puissent vivre des difficultés socio-économiques, ont déjà eu à aider des pays en crise comme la Centrafrique en payant les salaires des fonctionnaires par exemple. La volonté de développement économique peut donc être mise au second plan face à la priorisation d'une sécurité individuelle et collective (Dia 1981 :5).

Finalement, la politique étrangère des petits États africains apparaît donc comme étant réaliste sur les plans sécuritaires et économiques, avec des teintes idéalistes.

⁹Félix Malloum a été Président de la République Tchadienne entre 1975 et 1979.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBÉ de Saint Pierre, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Paris : Fayard-Corpus, 1986.
- ALLOUCHE, Boussetta, « La médiation des petits États : rétrospective et perspective », *Études internationales*, Vol. 25, N°2, 1994, pp. 213-236.
- ARON, Raymond, *Paix et Guerres entre les Nations*, Coll. Pérennes, Paris : Calmann-Lévy, 2004.
- APPA, « Libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEMAC: Ali Bongo invite à ne pas confondre circuler et s'installer », Consulté sur internet (<http://fr.starafrika.com/actualites/libre-circulation-des-personnes-et-des-biens-dans-lespace-cemac-ali-bongo-invite-a-ne-pas-confondre-circuler-et-sinstaller.html>) le 17/12/2013 à 23H45.
- BALDWIN, David, « The Concept of Security », *Review of International Studies*, Vol. 23, 1997, pp. 5-26.
- BANQUE MONDIALE, *L'Afrique sub-saharienne. De la crise à une croissance durable. Etude de prospective à long terme*, Washington D.C., 1989.
- BATTISTELLA, Dario, *Théories des Relations internationales*, Paris : Presses de Sciences Po., 2009.
- BIAGIOTTI Isabelle, « Discours allemands et conditionnalité démocratique », *Politique Africaine*, N°60, pp. 19-33.
- BOULDING, Kenneth, *The image. Knowledge in life society*, Michigan: The University of Michigan Press, 1956.
- BRUNEL, Sylvie, *L'Afrique: un continent en réserve de développement*, Paris : Bréal, 2004.
- CASADIO, Franco Alain, « Conflits et cadre stratégique. Méthode de l'analyse des conflits », *Études polémologiques*, N°30, 1984 pp. 5-28.
- CATHALA, Michel, « La politique étrangère de la République Gabonaise », Thèse de doctorat en Droit, Université Toulouse I, 1975.
- Conseil de Sécurité des Nations Unies, 27 juin 2012, « Lettre datée du 26 Juin 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo », S/2012/348/Add.1, 52 p.
- CHARILLON, Philippe (Dir.), *Politique étrangère. Nouveaux Regards*, Paris : Presses de sciences po., 2002.
- CISSÉ, Mohamed Lamine, *La Politique extérieure de la Guinée. Les Fondements*, Paris : Publibook, 2012.
- CONAC Gérard, « Quelques réflexions sur les transitions démocratiques en Afrique » in Communication présentée au colloque organisé par l'Organisation internationale de la francophonie sur « Les transitions démocratiques en Afrique » (Cotonou, 19-23 février 2000).
- DAVID, Dominique, *Sécurité : l'après-New York*, Paris : Presses de Sciences Po., 2002.
- CONSTANTIN, François, « La privatisation de la politique étrangère à partir de la scène africaine », *Pouvoirs*, N°88, 1999, pp. 43-64.
- DE SENARCLENS, Philippe, *La politique internationale*, Paris : Armand Colin, 2002.
- DE SENARCLENS, Philippe et ARIFFIN, Yohan, *La politique internationale : théories en enjeux contemporains*, Paris : Armand Colin, 2010.
- DEVIN, Guillaume, « les diplomaties de la politique étrangère », dans CHARILLON, Philippe (Dir.), *Op. Cit.*, 2002, pp. 215-242.
- DIA, Mamadou, *Contribution à l'étude mouvement coopératif en Afrique*, Paris : Présence Africaine, 1981.
- DIELH, Paul, « Contiguity and Military Escalation in Major Power Rivalries, 1816- 1980 », *Journal of Politics*, Vol. 47, N°4, 1985, pp. 1203-1211.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Tout empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris : Armand Colin, 1992.
- ELMAN, Miriam Fendius, « The Foreign Policies of Small States : Challenging Neorealism in Its Own Backyard », *British Journal Of Political Science*, Vol. 25, N°2, 1995, pp. 171-217.

- ÉTHIER, Diane, *Introduction aux Relations internationales*, Montréal : Les Presses Universitaires de Montréal, 2006.
- GESLIN, Jean-Dominique, « Quand le danger vient du Sud », *Jeune Afrique*, N°2027, du 16 au 22 Novembre 1999, p. 3.
- GONIDEC, Pierre-François, 1996, *Les Relations internationales africaines*, Paris, LGDJ.
- GONIDEC, Pierre-François et CHARVIN, Robert, *Relations internationales*, Paris : Montchrestien, 1981.
- GOUBY, Mélanie, « La guerre de retour dans la région des Grands Lacs », consulté sur internet (<http://www.lefigaro.fr/international/2012/06/14/01003-20120614ARTFIG00729-rd-congo-la-guerre-de-retour-dans-la-region-des-grands-lacs.php>) le 17/08/2013 à 9H42.
- GUEGAN, François Guégan, « Les ONG internationales dans le tourbillon du développement. Quelques réflexions à partir de la situation au Laos », *Cultures et Conflits*, N°60, Consulté sur internet (<http://www.conflits.org/index2005.html>) le 7/04/2015 à 20H10, 2005.
- GUZZINI, Stefano et RYINNING, Sten, « Réalisme et analyse de la politique étrangère », dans Philippe CHARILLON (Dir.), *Op. Cit.*, 2002, pp. 33-63.
- GYIMAH-BOADI, George, « The Rebirth Of African Liberalism », *Journal Of Democracy*, 1998, pp. 18-31.
- HAAS, Ernest, « The Study of Regional Integration. Reflections on the Joy and Anguish of Pretheorizing », *International Organization*, 24/4, 1970, pp. 607-646.
- HERBST, Jeffrey, « Political Liberalization in Africa after Ten Years », *Comparative Politics*, N°33/3, 2001, pp. 357-375.
- HIRSCH, Mario, « La situation internationale des petits États : des systèmes politiques pénétrés. L'exemple des pays du Bénélux », *Revue française de science politique*, 24^{ème} année, N°5, 1974, pp. 1026-1055.
- HUMAN RIGHT WATCH, 11 septembre 2012, « Les rebelles du M23 commettent des crimes de guerre », consulté sur internet (<http://www.hrw.org/fr/news/2012/09/10/rd-congo-les-rebelles-du-m23-commettent-des-crimes-de-guerre>), le 17/08/2013 à 10H06.
- JOSEPH, Richard, « Africa : The Rebirth Of Political Freedom », *Journal of Democracy*, N°2, 1991, pp. 11-24.
- L'UNION, 14 Décembre 1999, « Un cadre de Comilog abattu froidement à Lékoko », N° 7430, p. 4.
- LOBELL, Steven et MAUCERI, Philip, « Diffusion and Escalation of Ethnie Conflict », dans LOBELL, Steven and MAUCERI, Philip (eds.), *Ethnic Conflict and International Politics: Explaining Diffusion and Escalation*, New York: Palgrave Macmillan, 2004.
- LOUNGOU, Serge, « La problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières du Gabon », Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Tours, 1998.
- MALLOUM, Félix, « Discours à l'occasion du XV^{ème} anniversaire de l'O.U.A. », Khartoum, 1978. Cité par LUSENGE Martin, « Solidarité, famille et développement socio-économique en ville de Butembo », Rapport de Licence, Université catholique du Graben-RDC, 2008.
- MASHAKA MILLAH, Gaston, « Impact de l'intégration régionale sur la pacification de la RDC », Master en Relations Internationales, Université de Goma, 2009.
- M'BOKOLO, Élikia, *Médiations africaines : Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*, Paris : l'Archipel, 2009.
- MBOG BATASSI, Pierre Éric, publié le vendredi 22 Novembre 2013, « Libre circulation dans la zone CEMAC : les Etats se rétractent », Consulté sur internet (<http://www.afrik.com/libre-circulation-dans-la-zone-cemac-les-etats-se-retractent>) le 26/11/2013 à 13H26.
- MORIN, Jean-Frédéric, *La politique étrangère : théories, méthodes et références*, Paris : Armand Colin, 2013.
- MORGENTHAU, Hans, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, New York: McGraw-Hill Humanities, 2005.

- MVE EBANG, Bruno, « Politique étrangère et sécurité nationale d'un petit État : analyse de l'action du Gabon pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, une politique extérieure au service de la construction et de la préservation de l'intérieur », Thèse de doctorat en Science Politique, Université Jean Moulin Lyon III, 2014.
- NTUNDA ÉBODE, Joseph-Vincent, « De la politique étrangère des petits États : ruptures et continuités d'une diplomatie contestée », *African Journal of International Affairs*, Vol. 2, N°1, 1999, pp. 61-96.
- NYE, Joseph, *Peace in Parts. Integration and Conflict in Regional Organization*, Boston, Little Brown, 1971.
- PANAPRESS, « Le Japon accorde 1,6 million USD à Sao Tomé et Príncipe », Consulté sur internet (<http://www.panapress.com/pana-pays-pagination-4-463-7-lang1-st-index.html>) le 7/04/2015 à 19H21
- PING, Jean, *Mondialisation, paix, démocratie et développement en Afrique : l'expérience gabonaise*, Paris : L'Harmattan, 2002.
- PORGES, Laurence, « L'aide et l'opinion française ou les limites de la générosité », *Afrique Contemporaine : Les aides à l'Afrique en questions*, 1998, pp. 127-146.
- POSSIO, Thibault, « La nouvelle coopération militaire française en Afrique : Fondements, acteurs et concepts », Thèse de doctorat en Science Politique, 2 Vol., Université des sciences sociales de Toulouse, 2007.
- Rapport S/2013/470 du Secrétaire général sur la situation en RCA du 5 Aout 2013.
- ROOSENS, Claude et BENTO BEJA, Joao, « Définitions et repères » in ROOSENS Claude et AL., *La politique étrangère, le modèle classique à l'épreuve*, Bruxelles : PIE-Peter LANG, 2004.
- ROSENAU, James, *Regime Theory and International Relations*, London: Oxford University Press, 1996.
- ROUBINI, Nouriel, *Crisis Economics: A Crash Course in the Future of Finance*, London: Penguin, 2011.
- SADY, Sidy, « La résolution des conflits en Afrique », Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Cheikh Anta Diop, 2003.
- SINDJOUN, Luc, « L'Afrique dans la science des Relations internationales : Notes introductives et provisoires pour une sociologie de la connaissance internationaliste », *Revue Africaine de Sociologie*, n°3/2, 1999, pp. 142-167.
- SINDJOUN, Luc, *Sociologie des Relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.
- SMOUTS, Marie-Claude, « Que reste-t-il de la politique étrangère ? », *Pouvoirs*, N°88, 1999, pp. 5-15.
- STEIN, Janice, « L'Analyse de la politique étrangère: à la recherche de groupes de variables dépendantes et indépendantes », *Études Internationales*, vol. 2, N° 3, 1971, pp. 371-394.
- THIAM Doudou, *La Politique étrangère des États africains. Ses fondements idéologiques. Sa réalité présente. Ses perspectives d'avenir*, Paris : PUF, 1963.
- TSAKADI, komi, « Approche terminologique et typologie de la médiation et de la facilitation », dans Jean du Bois De Gaudusson & Alii, *Prévention des crises et promotion de la paix : Médiation et facilitation dans l'espace francophone*, Vol. I, Bruxelles, Bruylant, 2010, pp. 11-38.
- WALLERSTEIN, Immanuel, *Impenser la science sociale – Pour Sortir du XIX^{ème} siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, 1995.
- WALLERSTEIN, Immanuel, *Comprendre le monde : introduction à l'analyse des systèmes monde*, Paris : La Découverte, 2009.
- YINDA YINDA, André-Marie, « Penser les Relations internationales africaines : des problèmes aux philosophèmes aujourd'hui », *Polis*, Vol. 8, Numéro Spécial, 2001.
- ZARTMAN, William, « La politique étrangère et le règlement des conflits », dans Philippe CHARILLON (Dir.), *Op. Cit.*, Paris, Presses de sciences po., 2002, pp. 275-299.